

Femme ménage engagée après bail : qui paie ?

Par Nino66, le 18/03/2013 à 20:47

Bonjour,

mon locataire d'un immeuble de 4 appartements refuse depuis bientôt 4 ans de faire 1 fois toutes les 4 semaines son tour de ménage qui consiste à passer un petit coup de balai et la serpillère sur moins de 10m². Il n'est stipulé nulle part que le locataire se doit de nettoyer.

Les autres propriétaires excédés me demandent de résoudre le problème sinon une femme de ménage sera engagée pour faire le ménage chaque semaine.

Etant donné qu'aucune charge n'est stipulée dans le bail concernant une femme de ménage, devrai-je payer l'entretien ou puis-je répercuter ces charges sur le locataire ?

D'avance merci